



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION  
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES  
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A  
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES  
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS  
D'EQUIPEMENT MOBILES**

Berlin, 27 février / 9 mars 2012

UNIDROIT 2012  
DCME-PS – Doc. 45  
Original: anglais  
9 mars 2012

## **RAPPORT SOMMAIRE DU 8 MARS 2012**

### **SIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE**

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Adoption par la Conférence de l'Acte final de la Conférence et de tous instruments, recommandations et résolutions découlant de ses travaux**

*Le Président a ouvert la réunion à 10h.*

*Le Président a informé la Conférence que deux points restaient à examiner: l'adoption des cinq projets de Résolutions et l'adoption du projet d'Acte final de la Conférence diplomatique. Certaines délégations ont saisi cette opportunité pour faire des déclarations générales, notamment pour remercier le Gouvernement allemand d'avoir accueilli la Conférence diplomatique.*

*La délégation de la fédération de Russie a noté en particulier qu'elle pensait que le Protocole constituait un instrument juridique fiable et efficace qui faciliterait le financement sur actif, en particulier pour les milieux qui sont dépourvus d'accès au financement privé. Cette délégation pensait également que le Protocole représentait une approche équilibrée des intérêts du secteur public et du secteur privé.*

*La délégation de l'Italie estimait que le Protocole était un aboutissement équilibré prenant en considération toutes les préoccupations.*

*La délégation de l'Inde, exprimant sa satisfaction d'avoir pris part au processus de négociation pour l'élaboration du Protocole, a souligné les avantages qui dériveraient des services spatiaux, notamment pour les pays en développement.*

*Projet de résolution n° 1 concernant l'établissement de la Commission préparatoire et du Registre international pour les biens spatiaux*

*Une délégation a proposé de remplacer les mots "proposées par les Etats suivants" par les mots "proposées par un tiers des Etats négociateurs", notant que cette approche avait bien fonctionné dans le contexte du Protocole aéronautique. Il en a été ainsi décidé.*

*La Résolution n° 1 a été adoptée ainsi amendée.*

*Projet de Résolution n° 2 concernant l'établissement de l'Autorité de surveillance du Registre international pour les biens spatiaux*

Une délégation a proposé que soit ajoutée une précision demandant à l'U.I.T. d'informer dûment le Secrétaire Général d'UNIDROIT de sa décision de devenir ou non l'Autorité de surveillance. Il en a été ainsi décidé.

La Résolution n° 2 a été adoptée ainsi amendée.

*Projet de Résolution n° 3 concernant le règlement du Registre international pour les biens spatiaux*

La Résolution n° 3 a été adoptée sans amendement.

*Projet de Résolution n° 4 concernant l'octroi aux débiteurs de rabais raisonnable sur les taux d'exposition par les organisations de financement*

La Résolution n° 4 a été adoptée, sous réserve d'ajouter dans le texte anglais le mot "as" après les mots "as well" à la première ligne du dernier paragraphe.

*Projet de Résolution n° 5 concernant le Commentaire officiel sur le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention internationale relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipements mobiles*

La Résolution n°5 a été adoptée sans amendement.

*Projet d'Acte final*

Le *Président* a présenté le projet d'Acte final.

Le *Secrétaire Exécutif* a expliqué que les paragraphes 3 et 4 seraient finalisés après la dernière réunion du Comité de vérification des pouvoirs et la présentation de son rapport final à la Conférence le jour suivant

Avec cette précision, l'Acte final a été adoptée.

Le *Président* a ajourné la réunion à 10h50.